

DEMANDE DE VISA LONG SEJOUR ADOPTION COREE DU SUD

<i>Pièces à présenter</i>
<i>L'agrément de l'aide sociale à l'enfance dûment confirmé (et la notice jointe)</i>
<i>Acte de naissance d'origine de l'enfant*</i>
<i>Consentement à l'adoption des parents biologiques *</i>
<i>Certificat médical du HOLT</i>
<i>Certificat de l'autorité administrative coréenne locale habilitée (le plus souvent la mairie) attestant qu'un tuteur légal a été désigné (il relève alors du HOLT)*</i>
<i>Consentement à l'adoption du tuteur légal*</i>
<i>Jugement d'adoption *</i>
<i>Attestation de décision du tribunal, indiquant que le jugement est devenu définitif*</i>
<i>Nouvel acte de naissance de l'enfant*</i>

***Toutes ces pièces doivent avoir été dûment apostillées.**